

Formation - Emploi des Jeunes - Subvention exceptionnelle à l'AROEVEN pour l'organisation d'une université d'été

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'AROEVEN organise, en collaboration avec l'Université de Franche-Comté, une Université Européenne d'été sur le thème «École et Droits de l'Homme en France et dans les autres pays européens». Cette opération se déroulera du 23 au 27 août 1989 et réunira une centaine de participants (enseignants, formateurs, animateurs d'associations...) parmi lesquels une trentaine de personnes venant d'autres pays européens.

Cette université d'été a obtenu l'agrément de la mission nationale pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française ; elle a pour objectif de munir les participants d'outils pédagogiques performants à démultiplier auprès d'autres collègues intervenant dans le domaine de l'enseignement des Droits de l'Homme en Europe.

Pour équilibrer le budget de cette manifestation, une somme de 20 000 F est demandée à la Ville de Besançon (l'Éducation Nationale participera à hauteur de 100 000 F, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs sont sollicités également).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement à l'AROEVEN d'une subvention exceptionnelle de 20 000 F.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 961.0/691.30250 qu'il conviendra d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 961.0/699.30250.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.